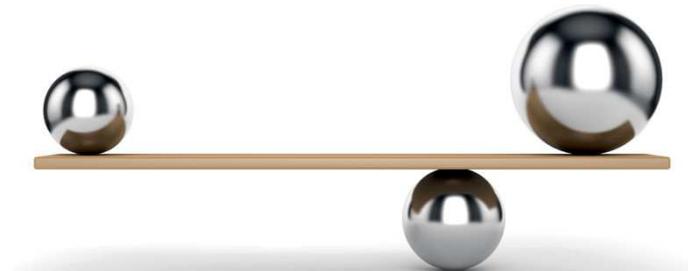




Règlement intérieur

Attention DANGER



Le projet d'évolution du règlement intérieur tel que rédigé par la direction véhicule des principes qui tendent à réduire considérablement les libertés individuelles et collectives des salariés au-delà du raisonnable.

Mais ce n'est pas le pire !

En effet, sous couvert d'introduction de dispositions législatives et réglementaires (clauses obligatoires), la direction ajoute des clauses facultatives : heures supplémentaires, notion de neutralité, ...

Ce règlement intérieur devient un outil de contrôle, accentué dans un grand nombre de domaines, visant à déporter la responsabilité de l'entreprise vers le salarié qui doit tout connaître, tout assimiler, respecter les règles, les procédures, les NOP, les NTC...

Mais la multiplicité, la volumétrie et l'évolution des règles et des procédures rendent impossible de toutes les connaître et de toutes les assimiler dans leur entièreté. D'autant plus que le manque de temps par des conditions de travail dégradées, le mode de transmission choisi par l'employeur, l'absence d'accompagnement dans la communication des informations, en complexifient l'assimilation voire la connaissance.

En conséquence, chaque salarié se trouve en risque

Ce règlement intérieur serait la porte ouverte à plus de sanctions

C'est pour cela que la CFDT, la CGT et FO, confortées par des experts et un avocat, ont demandé la révision de certains articles du projet de modification du règlement intérieur, afin de protéger les salariés et mettre la direction face à ses responsabilités.

Il est donc nécessaire de revoir l'approche trop « punitive » du règlement intérieur. Notre objectif est plutôt d'aboutir à une version plus pédagogique, privilégiant le « bien vivre ensemble » afin :

- de s'inscrire dans les valeurs prônées par LCL « cultiver la confiance » plutôt que la défiance et « agir en responsabilité » plutôt que d'infantiliser les salariés,
- de conclure sur un document équitable rappelant aussi bien les devoirs que les droits de l'employeur et des salariés.

La CFDT, la CGT et FO déplorent que le SNB n'ait pas souhaité s'associer à cette démarche

A la direction d'évoluer pour prendre en considération nos demandes

Rendez-vous au CCE d'avril ...